

# BADMINTON CLUB MERVILLE FRANCEVILLE "BCMF"



Siège social : Avenue Alexandre de Lavergne 14810 Merville Franceville

E-mail : [contact.bcmf@gmail.com](mailto:contact.bcmf@gmail.com)

## REGLEMENT INTERIEUR

### SAISON 2020 -2021

#### ARTICLE 1 : La licence

Tout adhérent au Badminton Club Merville Franceville est affilié à la FFBAD. Cette affiliation se fait par le biais du formulaire demande de licence de la FFBAD, sur production du certificat Médical FFBAD et du paiement de la cotisation auprès du Club. Chaque adhérent devra s'assurer personnellement qu'il est couvert pour les indemnités journalières de travail. La Fédération Française de Badminton propose une assurance complémentaire à laquelle tout Licencié peut adhérer.

Le Bureau se garde le droit de refuser de licencier un joueur, même pour une première adhésion, s'il l'estime nécessaire, pour préserver la bonne ambiance du club.

#### ARTICLE 2 : les Créneaux d'entraînement

Chaque adhérent doit respecter les horaires. Les premiers arrivés installent les terrains. Les joueurs des derniers créneaux horaires rangent le matériel, en veillant à bien fermer le coffre et les cadenas des poteaux. Il n'est pas autorisé d'inviter de personnes extérieures au club lors des entraînements, sauf si un membre du bureau l'autorise selon la place disponible et à titre exceptionnel. Dans ce cas une décharge sera obligatoirement demandée à l'intéressé, et il devra être inscrit sur le registre réservé à cet usage, sauf si celui-ci possède une licence fédérale.

#### ARTICLE 3 : Les volants

Les volants plastiques sont fournis pour les entraînements du mercredi et vendredi. Pour l'entraînement du lundi, des volants plumes seront fournis par le club.

Chaque joueur **adulte** inscrit à une compétition individuelle devra se munir de ses propres volants. Le club permet l'achat de tubes à 10 ou 15 euros (en fonction du tube acheté) pour ses licenciés.

Pour les jeunes, en cas de compétition, les volants plastiques seront fournis. Pour les volants plumes, les conditions seront les mêmes que pour les adultes.

Les capitaines d'équipes seront chargés de la gestion des volants lors de leurs journées d'interclub.

#### ARTICLE 4 : Les inscriptions aux tournois

Le calendrier des tournois est disponible sur le site du Comité départemental de Badminton ([www.badminton-calvados.fr](http://www.badminton-calvados.fr)). Les dates de tournois et leurs limites d'inscription seront mises à l'affichage sur le coffre matériel ainsi que sur le site internet ([badminton-merville.eklablog.com](http://badminton-merville.eklablog.com)). **Les inscriptions par l'intermédiaire du club devront être faites auprès de Cyril Fleury, en remplissant les feuilles d'inscription qui seront affichées au gymnase ou par email sur l'adresse suivante :**

[tournoi.bcmf@gmail.com](mailto:tournoi.bcmf@gmail.com) (un délai de rigueur sera à respecter pour le bon déroulement des inscriptions).

Règlement financier des tournois : le club ne pouvant faire l'avance des inscriptions, il est demandé à chaque joueur de créditer son compte joueur auprès du responsable tournois. Une inscription ne pourra être prise en compte que si le compte est suffisamment approvisionné.

Les joueurs inscrits et qui ne participent pas aux tournois dans lesquels ils sont engagés devront payer l'amende (si attribuée) au Comité du Calvados ou à la Ligue de Normandie. Le certificat médical justifiant du forfait et permettant de ne pas être suspendu sera adressé directement par le joueur à l'organisateur de la compétition.

#### **ARTICLE 5 : Tenue vestimentaire et matériel**

Chaque adhérent à l'obligation de venir avec son propre matériel (chaussures adaptées et raquette). Toute personne n'ayant pas de tenue adaptée se verra refuser l'entrée sur les courts de badminton.

Les joueurs devront avoir une tenue vestimentaire réglementaire FFBAD lors des compétitions. Ils devront avoir un comportement correct et fair-play (**respect du code de conduite fédéral des joueurs de badminton**) aussi bien lors des compétitions que pendant les entraînements, des sanctions pouvant être prises par le Comité Directeur.

#### **ARTICLE 6 : Déplacements**

Les déplacements lors des tournois et des interclubs ne pourront pas être pris en charge.

#### **ARTICLE 7 : Communication**

Les résultats adultes doivent être transmis au responsable communication par mail ou par sms dès le dimanche soir pour une publication via Facebook (ou presse si possible).

#### **ARTICLE 8 : Assurance**

Toute personne susceptible de transporter des joueurs du club (enfants ou adultes) devra, dans son propre intérêt, avoir pris les dispositions nécessaires, auprès de son Cabinet d'assurance, garantissant le transport des dites personnes.

En cas d'accident corporel lors d'un entraînement ou d'un tournoi, s'adresser à un membre du bureau qui indiquera les démarches à suivre.

#### **ARTICLE 9 : Rencontres en interclub**

Tout capitaine, recevant des équipes d'interclubs (mixte, vétérans ou challenge) doit prendre contact avec le trésorier une semaine avant la date de rencontre pour organiser la buvette (café, thé, jus d'orange). Chaque équipe qui reçoit doit s'organiser pour les gâteaux.

#### **ARTICLE 10 : Sollicitation du Comité Directeur**

Toute personne désirant exprimer une requête peut prendre contact avec le Président ou un Membre du bureau Directeur ou encore par mail : [contact.bcmf@gmail.com](mailto:contact.bcmf@gmail.com). Ses questions seront présentées à la réunion de bureau suivante.

*Le Comité Directeur du Badminton Club Merville Franceville*